Pour être valable votre procuration complétée et signée devra être en possession d'Ackermans & van Haaren SA <u>au plus tard le mardi 21 mai 2024</u> (voir *directives pratiques*). Nous vous rappelons que toute désignation d'un mandataire doit être effectuée conformément à la loi belge, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts et la tenue d'un registre des instructions de vote. Étant donné que le secrétaire de l'assemblée figure sur la liste des personnes proposées comme mandataires et qu'il est potentiellement soumis à la réglementation sur les conflits d'intérêts de l'article 7:143, §4 CSA, vous devez également indiquer <u>des instructions de vote spécifiques</u> pour chacune des propositions de décision. A défaut d'instructions de vote (claires), le mandataire sera considéré d'avoir reçu l'instruction de voter <u>en faveur</u> de la proposition de décision concernée.

Nous vous recommandons de nous renvoyer ce formulaire par e-mail (<u>AV2024@avh.be</u>). Toute procuration envoyée en retard ou non conforme aux formalités requises pourra être rejetée.

Pour les actions dématérialisées, la procuration doit être accompagnée du certificat bancaire attestant la propriété de vos actions au 13 mai 2024 (à 24h, heure belge) (date d'enregistrement). Veuillez consulter notre Déclaration de Confidentialité sur notre site web, www.avh.be, pour information sur le traitement de vos données personnelles (y inclus vos droits).

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LUNDI 27 MAI 2024

ACKERMANS & VAN HAAREN SA

Le soussigné,	
<u> </u>	actions dématérialisées et/ou
actions nominatives d'Ackermans & van H	Haaren SA dont le siège est établi à 2000 Anvers, Begijnenvest 11
désigne le secrétaire des assemblées	générales ou (à compléte
uniquement si vous souhaitez désigner ur	n autre mandataire) comme mandataire spécial à qui il/elle donn
tous pouvoirs pour le/la représenter à l'a	assemblée générale ordinaire d'Ackermans & van Haaren SA, qui s
tiendra le 27 mai 2024 à partir de 14 heur	res.

Cette procuration sert également comme confirmation de participation. Le soussigné confirme par la présente son intention de participer avec toutes ses actions, soit actions. (Nombre exact à compléter uniquement si vous ne souhaitez pas participer aux assemblées générales avec toutes vos actions. En absence d'un nombre exact, nous supposerons que vous souhaitez participer avec toutes vos actions.)

Cette procuration est valable pour le nombre total d'actions avec lesquelles le soussigné souhaite participer limité néanmoins au nombre d'actions dont la détention sera établie à la date d'enregistrement conformément aux directives pratiques.

Veuillez indiquer dans l'ordre du jour ci-dessous vos instructions de vote spécifiques pour chaque décision proposée par le conseil d'administration en coloriant ou en cochant la case de votre choix.

Le mandataire votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessous. A défaut d'instructions de vote spécifiques en ce qui concerne les points de l'ordre du jour ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions données par le mandant ne sont pas claires, ou si un vote devait être soumis à l'assemblée générale en cours de la réunion, et ce conformément au Code des Sociétés et des Associations, le mandataire votera toujours en faveur de la (les) décision(s) proposée(s) par le conseil d'administration, le cas échéant telle(s) que modifiée(s).

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023
- 2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

3.	Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés – Autorisation						
	Proposition de décision: approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au décembre 2023, y compris l'approbation d'un dividende brut de 3,40 euros par action. Etant donné que les actions propres n'ont pas droit aux dividendes, le montant total de la distribut de dividendes dépend du nombre d'actions propres détenues par Ackermans & van Haaren SA et personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de la société. Détermination du 29 2024 à 23h59 heure belge (c'est-à-dire le jour boursier avant l'ex-date) comme le moment pertin de la détermination du droit aux dividendes et donc de la caducité du droit aux dividendes atta aux actions propres. Autorisation au conseil d'administration d'inclure le montant final de distribution totale de dividendes (et les autres modifications à l'affectation du résultat qui découlent) dans les comptes annuels statutaires.						
		□ Pour	□ Contre	□ Abstention			
4.	Décharge aux administrateurs						
	Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.						
5.	Luc Bertrand Sonali Chandmal Marion Debruyne SRL (Marion Debruyne) Venatio BV (Bart Deckers) Jacques Delen Deborah Janssens Julien Pestiaux Thierry van Baren Frederic van Haaren De Lier BV (Frank van Lierde) Menlo Park BV (Victoria Vandeputte) Pierre Willaert Décharge au commissaire Proposition de décision: décharge au coll'exercice social clôturé au 31 décembre 20		□ Contre	□ Abstention			
6	Panauvallament du mandat d'administrats		□ Contre	□ Abstention			
6.	Renouvellement du mandat d'administrate	eurs-					
6.1	Proposition de décision: approbation du renouvellement du mandat de Monsieur Jacques Delen en tant qu'administrateur non-exécutif pour une période d'un (1) an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025. Bien que Monsieur Jacques Delen ait déjà atteint la limite d'âge prévue à l'article 2.3.3 de la Charte de Gouvernance d'Entreprises de la société, le conseil d'administration souhaite renouveler le mandat de Monsieur Jacques Delen compte tenu de son expérience et sa connaissance particulière du secteur bancaire.						
		□ Pour	□ Contre	☐ Abstention			
6.2	Proposition de décision : approbation du re tant qu'administrateur non-exécutif, pour u générale ordinaire de 2028.						

□ Pour □ Contre □ Abstention

¹ Les CV des personnes concernées sont disponibles sur le site web <u>www.avh.be</u> < Investors < Assemblée générale

6.3 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Marion représentée par Madame Marion Debruyne, pour une période de quatre (4) ans ju l'assemblée générale ordinaire de 2028 et ceci en tant qu'administrateur indépenda du fait que l'intéressé répond aux critères d'indépendance énoncés dans l'article 2.3.4 Gouvernance d'Entreprise de la société.					
		□ Pour	□ Contre	□ Abstention	
	Rémunération Chaque administrateur a droit à une rén présence de 2.500 euros par participation consultatif, à l'exception du comité de 100.000 euros est prévue pour le préprésident du comité d'audit, 5.000 euros membres du comité de rémunération.	on à une réunion nomination. Un ésident du conse	du conseil d'adm e rémunération : il d'administration	inistration ou d'un comité annuelle additionnelle de on, 10.000 euros pour le	
7.	Résignation et nomination du commissai	ire			
7.1	Proposition de décision : approbation de Young Bedrijfsrevisoren BV, représentée le mandat du commissaire a atteint la du	par Madame Ch i	ristel Weymeersch	n , compte tenu du fait que	
		□ Pour	□ Contre	□ Abstention	
7.2	Proposition de décision: sur recommand tant que commissaire de Deloitte Bedrijfe Brussel Nationaal 1 J (0429.053.863) rep de trois (3) ans jusqu'à l'issue de l'ass rémunération annuelle de 132.500 eur indexable annuellement).	srevisoren BV , ay présentée par Mo semblée généralo	ant son siège à 19 onsieur Ben Vand e ordinaire de 20	330 Zaventem, Luchthaven eweyer , pour une période 027 et approbation de la	
		□ Pour	□ Contre	□ Abstention	
7.3	Proposition de décision: en anticipation (UE) 2022/2464 du Parlement européen (UE) no 537/2014 et les directives 2004 publication d'informations en matière de recommandation du comité d'audit, apprintsion d'assurance de l'information co jusqu'à la clôture de l'assemblée générannuelle de 35.000 euros (hors TVA et le	et du Conseil du 1/109/CE, 2006/4 durabilité par le probation de la p insolidée sur la d rale ordinaire de	14 décembre 20. 3/CE et 2013/34/ s entreprises (CSF roposition de cha urabilité pour un 2027, et approb	22 modifiant le règlement l'UE en ce qui concerne la RD) dans le droit belge, sur orger le commissaire de la e période de trois (3) ans	
		□ Pour	□ Contre	□ Abstention	
8.	Rapport de rémunération				
	Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. Ce vote est consultatif. Si nécessaire, la société expliquera dans le rapport de rémunération suivant la manière dont le vote de l'assemblée générale a été pris en compte				
		□ Pour	□ Contre	□ Abstention	

Le mandataire peut, en vertu de cette procuration, représenter le soussigné à toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour.

En cas de modifications à l'ordre du jour des assemblée générales et/ou l'ajout de propositions de décision nouvelles ou alternatives conformément à l'article 7:130 CSA, la société publiera au plus tard le 10 mai 2024 un ordre du jour complété et un modèle de procuration révisé.

Les procurations qui nous ont été notifiées antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété, restent

valables, sous réserve de l'application de la loi et des clarifications spécifiques dans cette procuration.						
Si, après la date de cette procuration, des décisions nouvelles/alternatives sont proposées concernant des points à l'ordre du jour, le mandataire devra: □ voter en faveur des propositions modifiées ou nouvelles; □ voter contre les propositions modifiées ou nouvelles; □ s'abstenir de voter sur ces propositions modifiées ou nouvelles.						
Si le soussigné n'indique pas de choix, le mandataire s'abstiendra de voter sur les propositions modifiées ou nouvelles.						
Fait à 2024.						
(Si l'actionnaire est une personne morale, cette procuration doit être signée par une ou plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter. Veuillez également indiquer explicitement le nom et le titre du ou des signataires.)						
SIGNATURE(S):						
Nom: Titre:						
Veuillez nous fournir votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail afin que nous puissions vous joindre pour toute question concernant cette procuration et à la participation de votre mandataire à l'assemblée générale : Tél :						
E-mail :						